



Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Cuthbert

## Avis public

Conformément à l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, est par la présente, donné par le soussigné, Larry Drapeau, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité :

**QUE** le conseil municipal, lors d'une séance ordinaire tenue le 6 février 2023, a adopté par résolution un projet de règlement portant le numéro 341 visant à modifier le numéro 82 relatif au zonage;

**QUE** le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation, lundi le 6 mars 2023, à 19 h au Centre communautaire Chevalier-De Lorimier, sis au 1891 rue Principale à Saint-Cuthbert;

**QUE** l'objet de ce projet de règlement est de modifier le règlement numéro 82 relatif au zonage afin d'encadrer les résidences de tourisme et les établissements de résidences principales.

Toute personne voulant prendre connaissance de ce projet de règlement pourra le faire au bureau de la Municipalité, sis au 1891 rue Principale à Saint-Cuthbert. Les heures d'ouvertures du bureau sont du lundi au vendredi entre 9 h et 12 h, et entre 13 h et 16 h 30.

Donné à Saint-Cuthbert ce quinzième jour du mois de février deux mille vingt-trois.

---

Larry Drapeau, directeur général et greffier-trésorier